

# Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

**Nombre de délégués :**

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 16

Date convocation : 20/03/2025

Date affichage : 20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations de Nailhac, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

**PRESENTS :**

Titulaires : LARUE-COUSTILLAS Stéphanie, ROUBINET Florient, LATOUR Bernadette, GRANDCHAMP Sylviane, LAGORCE Isabelle, BOUTOT Daniel, BALCAEN Philippe, PUJOLS Jean-Louis, MOUSSEULT Philippe, DEPRAETE BISBROUCK Odile, TOURNAIRE Florent, MICHEL Françoise, CHERQUI Didier

Suppléants : AGENEAU Elodie, DESVAUX Rolande, MAQUET Jean-Michel

EXCUSES : RODRIGUES Antonio, MICHEL Elisabeth, MAGNEUX Marine, BOADA Stéphane

ABSENTS : MERCIER Gérard, ROMER Corinne, PECOU Catherine, CHAMPAGNE Jean-Marie, FERENCZI Guilaine, SEGALLA-GUIDONI Ilaria, SANCHEZ Jean-Marie

Secrétaire de séance : MOUSSEULT Philippe

**N° : 2025-002**

**Objet : Mise à Jour du tableau des effectifs**

Le Président rappelle à l'assemblée :

**Conformément** à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des service.

Compte tenu de :

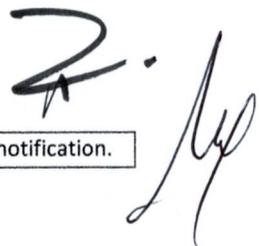
- la suppression du poste d'agent des écoles 10 heures

**Le Président propose à l'assemblée :**

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 21/04/2025 pour intégrer la modification demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

	Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée hebdo	Fonctions
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	Adjoint Administratif territorial	C	1	1	21h00	Assistante gestion administrative, comptable et ressources humaines
	<b>TOTAL</b>		1	1		



FILIERE TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal (restauration)	C	1	1	31h30	Restauration collective et entretien des locaux
	Adjoint technique	C	1	1	28h00	Seconder le maitre ou la maitresse/ accueil et hygiène des enfants et propreté des locaux
	Adjoint technique (restauration)	C	1	1	20h00	Préparation des repas et achats des courses alimentaires – entretien des locaux-surveillance enfants
	Adjoint technique	C	3	0	12h00	Accompagnateurs transports scolaires
	Adjoint technique	C	2	2	20h00	Agent polyvalent des écoles maternelles
	Adjoint technique	C	1	1	28h00	Agent polyvalent des écoles maternelles
	<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>6</b>		
FILIERE MEDICO SOCIALE	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	C	1	0	35h00	Assister les enseignants dans les besoins au quotidien avec les enfants Accueil des enfants le matin et le soir à la garderie/ activités périscolaires
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	C	1	0	28h00	Assister les enseignants dans les besoins au quotidien avec les enfants Accueil des enfants le matin et le soir à la garderie/ activités périscolaires
	<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>0</b>		

	Agents NON TITULAIRES Contrat de droit privé					
FILIERE TECHNIQUE		PEC	1	0	20h00	Agent polyvalent des écoles

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'adopter la proposition du Président,

**Article 2** : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 21/04/2025

**Article 3** : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

**Adopté à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,  
M. Philippe MOUSSEAU

Le Président,  
M. Jean-Louis PUJOLS

HAUTEFORT le 01/04/2025

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et  
publication par voie d'affichage le 03/04/2025

